



Département  
des Landes



26-A00288

CASIER\_URBA

22/01/2026

**Xavier Fortinon**

Président du Conseil départemental

DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités

Monsieur Pierre Froustey

Président de la Communauté  
de Communes Marenne Adour Côte Sud

Allée des Camélias

BP 44

40231 SAINT VINCENT DE TYROSSE Cedex

Réf. : RS/MPD - KLK D26010017 KFK

Dossier suivi par :  
Rachel SOUQUET  
Service Aménagement Durable  
et Gestion Foncière  
Poste 83.05

Le 20 JAN. 2026

**Objet** : Modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Avis du Département en tant que Personne Publique Associée.

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 14 novembre 2025, vous m'avez transmis pour avis le projet de modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Ce projet porte sur :

- l'intégration de l'unité foncière en litige dans les espaces proches du rivage du lac marin d'Hossegor à la suite de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 14 mai 2025,
- la rectification d'une erreur matérielle de l'OAP n° 3 de la Commune de Seignosse supprimant une mention de superficie d'espaces verts collectifs erronée, ne correspondant pas aux projets prévus sur ce secteur ni aux espaces de nature à préserver tels que figurant dans le schéma de l'OAP.

Je vous informe que le Département n'a pas d'observations à formuler sur le dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous

Xavier FORTINON

Président du Conseil départemental

Conseil départemental des Landes  
Hôtel du Département  
23 rue Victor Hugo  
40025 MONT DE MARSAN CEDEX  
Tél. : 05 58 05 40 40  
Mél. : dgateem@landes.fr

landes.fr